215 - Le père dépense un gain illicite au profit de son enfant

question

Si vous êtes jeunes et avez des parents qui reçoivent beaucoup de biens illicites parce qu'ils gèrent des bars et pratiquent l'usure à travers l'assurance de la maison qu'ils ont louée... Ma question est celle-ci : je sais qu'il y a un nombre de hadith qui disent qu'Allah n'agrée pas les invocations et les prières de ceux qui tirent leurs revenus de sources illicites. Si un peu des biens provient de sources illicites et que celui qui en bénéficie est encore jeune, ce hadith s'applique -t-il à lui ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La loi religieuse fait au père l'obligation d'assurer la prise en charge de son enfant de façon à couvrir ses besoins, en matière de nourriture, d'habillement et de logement, etc. Quand l'enfant est confronté à un besoin, il lui est permis d'utiliser les biens de son père, même si les gains de celui-ci sont illicites. Les prières de l'enfant n'en subissent aucune influence car il ne possède ni les moyens ni la force [lui permettant de contrôler les revenus de son père]. Mais, dans ce cas, il doit observer ce qui suit :

1) Il ne doit pas prendre des gains illicites de son père plus que ce qui lui est strictement nécessaire.

2) Il doit s'efforcer dès que possible, d'acquérir des gains licites et de se passer de l'apport de son père.

2) Il doit donner de bons conseils et sermonner ses parents dans l'espoir qu'Allah les guidera vers le repentir et l'abandon des gains illicites. Allah le sait mieux.